



## **AVIS D'APPEL À PROJETS – CAHIER DES CHARGES**

**Le Département s'engage, dans le cadre de sa politique « Le Numérique pour tous les Loirétains », dans une démarche d'inclusion numérique en direction des seniors accueillis en établissement**

**ANNÉE 2022**

## Contexte et objectifs

---

Le numérique est aujourd'hui utile dans quasiment tous les secteurs de la vie quotidienne : achats de biens de consommation et de services, prestations sociales, recherche d'emploi, Justice, loisirs...

C'est pourquoi, le Département du Loiret s'investit, dans le cadre de sa politique « Le Numérique pour tous les Loirétains », afin de soutenir et aider les Loirétains à devenir plus autonomes dans leurs usages. Outre l'accès au réseau par le Très Haut Débit et la mise en place d'Espaces services publics, une large offre d'ateliers et actions de médiation est proposée sur l'ensemble du territoire. Les Loirétains qui en ont la possibilité peuvent ainsi être sensibilisés et outillés, au plus proche de chez eux, à l'utilisation du numérique.

**Le Département souhaite également développer et renforcer son action en se tournant spécifiquement vers les seniors en établissements, médicalisés ou non médicalisés.** L'objectif est de diminuer l'isolement social, que ce soit pour des raisons physiques ou géographiques, en facilitant la communication avec leurs proches à l'extérieur de l'établissement ainsi qu'avec d'autres résidents notamment pour les personnes qui ne peuvent pas quitter leur chambre. Il s'agit également de permettre aux résidents de continuer à s'informer, se divertir, d'acheter... au moyen d'offres dématérialisées.

## Objet de l'appel à projets / Nature des dotations

---

Le présent appel à projets à vocation à permettre aux seniors d'apprendre à être le plus autonome possible lors de l'utilisation d'outils numériques.

Les établissements lauréats seront dotés de :

- tablettes ergonomiques et accessoires, spécifiquement adaptées aux seniors (dispositif anti-tremblements, lecture et écriture vocales, police spécifique pour les personnes atteintes de DMLA, raccourcis pour éviter des manipulations...) et dotées d'une fonctionnalité multi-comptes,
- et/ou de vidéoprojecteurs dans le cadre du même projet,
- et/ou de bornes Wifi.

## Cadrement quantitatif

---

Les dotations seront accordées en fonction des crédits disponibles. Dans le cas où tous les crédits annuels seraient consommés, la remise de la dotation du projet retenu serait reportée jusqu'à l'inscription de nouveaux crédits qui permettront au Département d'effectuer les achats nécessaires.

## Porteurs de projet éligibles

---

- Les EHPAD publics, privés, associatifs,
- Les Résidences autonomie publiques, privées, associatives.

## Critères de sélection des projets

---

Les projets retenus seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- la cohérence de l'action avec l'objectif global de la politique d'accompagnement des Loirétains vers une autonomie de leurs usages numériques,
- la capacité organisationnelle de la structure à porter le projet,
- la manière dont l'action est animée,
- le processus d'évaluation, et les critères d'évaluation de l'action/des actions tout au long du projet et à son terme,
- l'intégration du projet dans le développement du lien social pour tendre vers une utilisation individuelle en autonomie lorsque le niveau de dépendance de la personne le permet.

**L'attention des candidats est appelée sur le fait que l'objectif visé est l'utilisation, par les seniors en établissement, de tablettes numériques, de manière individuelle et le plus possible en autonomie. L'intervention du personnel devra être majoritairement dédiée à un accompagnement et à la gestion du matériel.**

### **Modalités d'instruction et de sélection des candidatures**

---

La sélection des projets :

- 1- Étude des dossiers par les services du Département du Loiret puis par la Commission « Culture, Attractivité et Tourisme » du Département du Loiret,

**N.B :** *Le porteur de projet pourra être sollicité, et pourra être audité en cas de besoin afin d'apporter des informations complémentaires.*

- 2- Présentation des dossiers devant l'instance délibérante pour attribution des dotations.

### **Dépôt du dossier de candidature**

---

**Le dossier de candidature devra comporter :**

- le projet d'établissement,
- une présentation détaillée du projet, précisant :
  - o les moyens (nombre et profils) dédiés à la mise en œuvre de l'action présentée par le candidat dans le cadre du présent appel à projets,
  - o la manière dont l'action sera animée,
  - o le public cible : nombre de personnes concernées et leur unité d'accueil,
- Les modalités d'évaluation.

Le candidat, peut par ailleurs, apporter tout élément qui permettra au comité de sélection de mieux appréhender son projet, et notamment sa valeur ajoutée au lien social.

**Votre dossier devra être adressé avant le 24 juin 2022 par mail à :**

[dattactivitedesterritoires@loiret.fr](mailto:dattactivitedesterritoires@loiret.fr)

Contact : sandrine.joseph-debaque@loiret.fr



## AVIS D'APPEL À PROJETS – CAHIER DES CHARGES

**Le Département s'engage, dans le cadre de sa politique « Le Numérique pour Tous », dans une démarche d'inclusion numérique en soutenant les projets des territoires**

**PERIODE 2022 – 2023 - 2024**

## Contexte

---

Les processus de dématérialisation concernent aujourd'hui quasiment tous les secteurs de la vie quotidienne : achats de biens de consommation et de services, prestations sociales, recherche d'emploi, Justice...

Si la « fracture numérique », c'est-à-dire la situation de non accès à un équipement ou à une connexion tend à diminuer voire disparaître, nous n'en sommes pas encore à une situation de pleine « inclusion numérique ».

Pour que cela puisse être le cas, il faut que les citoyens soient capables, et aient l'envie, d'utiliser ces procédures dématérialisées. Or, le nombre de personnes en difficulté ne cesse d'augmenter d'année en année, alors même que le nombre de personnes « connectées » augmente.

Le Département du Loiret s'est investi très tôt dans l'accompagnement à la réalisation des démarches administratives dématérialisées, percevant rapidement que la simple mise à disposition d'outils connectés ne pouvait en soi résoudre les problèmes de fracture numérique et permettre une totale inclusion. Il a déployé des sites où des solutions accompagnantes sont proposées dans des espaces de services publics, qui ont permis et permettent encore aux Loirétains de rester connecter avec les services publics, de manière simple, à proximité de chez eux, et de disposer de l'aide, majoritairement, d'agents territoriaux, de Communes et de Communautés de Communes, formés.

Il souhaite aujourd'hui compléter ce dispositif pour permettre aux Loirétains, autant que faire se peut, d'atteindre une autonomie suffisante pour réaliser leurs démarches, quelles qu'elles soient, de manière dématérialisée.

## Objet de l'appel à projet / Opérations éligibles

---

- Accompagnement des Loirétains vers la réalisation de leurs démarches dématérialisées en autonomie,
- Organisation et animation d'ateliers d'initiation à l'utilisation des outils numériques, visant à accompagner les personnes vers un usage autonome,
- Sensibilisation à un usage responsable et sécurisé du numérique.

Les dépenses éligibles sont, pour une durée de 3 ans :

- l'organisation d'événements,
- l'animation d'ateliers et la formation des usagers,
- l'acquisition de matériel (PC fixes ou portables, tablettes) et/ou de logiciels, développement d'applications..., incluant la maintenance.

## Cadrement quantitatif

---

Les demandes retenues seront financées en fonction des crédits disponibles. Au cas où tous les crédits annuels sont consommés, le financement du projet retenu sera reporté et prioritaires en année N+1.

## Porteurs de projet éligibles

---

- Les Communes et Communautés de Communes et d'agglomération du Loiret, prioritairement pour les services recevant du public de manière régulière et permanente : CCAS, centres sociaux, bibliothèques, médiathèques, CLIC, clubs du 3<sup>ème</sup> âge...
- Les associations locales dont le siège et le territoire d'exercice sont dans le Loiret, prioritairement dans les territoires ruraux.

## Critères de sélection

---

Les projets retenus seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- le recensement et l'identification des besoins dont la pertinence sera mise en avant,
- la cohérence de l'action avec l'objectif recherché d'accompagner les Loirétains vers une autonomie de leurs usages,
- la manière dont la stratégie cible les publics concernés,
- le rapport entre le profil de la zone géographique concernée et le contenu et l'ampleur du projet,
- la capacité organisationnelle de la structure à porter le projet,
- l'existence et une activité factuelle pendant au moins 1 année pleine,
- la capacité financière de la structure à porter le projet pendant 3 ans s'il recourt à des moyens humains,
- la manière dont l'action est animée,
- le processus d'évaluation de l'action, et les critères d'évaluation tout au long de l'action et à son terme.

## Modalités d'instruction et de sélection des candidatures

---

- 1- Étude des dossiers par les services du Département du Loiret puis par la Commission « Culture, Attractivité et Tourisme » du Département du Loiret,

**N.B :** *Le porteur de projet pourra être sollicité, et pourra être audité en cas de besoin afin d'apporter des informations complémentaires.*

- 2- Présentation des dossiers devant l'instance délibérante pour attribution des dotations financières.

## Modalités de versements de la subvention en cas d'accord

---

Les versements seront effectués annuellement, et 1 temps ou 2 temps selon le montant alloué : 70 % au moment de la notification de l'accord et du montant ; 30 % sur présentation des justificatifs des dépenses annuelles. Ils pourront être versés en une seule fois si le montant le justifie ; les justificatifs devront également être produits.

## Dépôts de candidature

---

Le dossier de candidature devra comporter :

- un rapport de présentation de l'organisme porteur du projet et de ses partenaires éventuels,
- pour les associations, les bilans et comptes d'exploitation des 3 dernières années si la structure a 3 années pleines d'existence, ou le bilan et le compte d'exploitation des 2 dernières années en cas de 2 années pleines d'exploitation ; 1 bilan et 1 compte d'exploitation pour les structures ayant moins de 2 années pleines d'exploitation et au moins 1 (obligatoire), ainsi que le rapport d'activités,
- une attestation sur l'honneur précisant si la structure est à jour de ses prestations sociales et fiscales au cas où elle a des salariés,
- le descriptif détaillé du projet, précisant :
  1. la présentation globale du projet et les modalités d'accueil, de détection et d'accompagnement des publics éloignés du numérique,
  2. les dates et lieux de réalisation,
  3. la description des moyens matériels : accueil, tables, ordinateurs connectés...,
  4. les moyens humains mobilisés (nombre et profils),
  5. la présentation du territoire du projet (ses besoins, ses particularités) ; nombre de personnes potentiellement bénéficiaires (public cible), etc...,
  6. les partenaires éventuels du projet et les personnes « ressources » mobilisées sur le projet.

Dépôt du dossier de candidature

**Votre dossier devra être adressé avant le 24 juin 2022 par mail à :**

[dattractivitedesterritoires@loiret.fr](mailto:dattractivitedesterritoires@loiret.fr)

Contact : sandrine.joseph-debaque@loiret.fr